

◆ LES 3 A

Un problème avec l'alcool...

Osons en parler !!! »

Ne restez pas seul. Acceptez l'aide des autres. Venez en parler simplement, une équipe est là pour vous aider et écouter sans jugement.



Notre lieu de rencontre :

Village Oasis, 8 rue de la Poctière - 85300 Challans

Contact :

Secteur La Garnache
Vrignaud Bernard 02 51 35 10 10
Secteur Falleron
Bouron Eugène 06 31 94 66 72
Secteur St Etienne de Mer Morte
Guet Michel 06 46 42 32 79
Secteur Sallertaine
Boury Sébastien 06 67 40 20 93

*Combien de temps
avant de prendre votre vie en main ?*

◆ ARTS ET LOISIRS

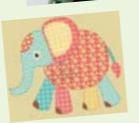
La saison 2013-2014 débute, vous pouvez nous rejoindre pour l'une ou l'autre des activités proposées.

- **L'encadrement créatif :**
2 mercredis par mois de 9h30 à 12h30 ou de 14h à 17h.

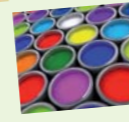
- **L'art floral**
1 mardi par mois à 15h ou à 18h30.



- **Le patchwork** 2 lundis par mois de 13h30 à 16h30.



- **L'atelier peinture et aquarelle**
2 mercredis par mois en soirée.



- **Le bricolage**
tous les lundis à partir de 20h,



→ Renseignements

Annick Chardonneau 02 51 35 50 95

◆ MANIFESTATIONS A VENIR

| | | | | |
|----------|-------|------------------|--------------------|----------------|
| Dimanche | 13-10 | A.P.E.E.P | Vide-grenier | S. OMNISPORT |
| Samedi | 19-10 | O.G.E.C | Loto | FOYER |
| Mercredi | 23-10 | Club Sans-Soucis | Banquet d'Automne | FOYER |
| Lundi | 11-11 | F.C.F.F | Concours de belote | FOYER |
| Dimanche | 01-12 | ARTS ET LOISIRS | Marché de Noël | FOYER |
| Vendredi | 06-12 | Comité des Fêtes | Assemblée Générale | S. MARRONNIERS |
| Dimanche | 12-01 | MAIRIE | Voeux du Maire | FOYER |

◆ PERMANENCES :

- Secrétariat de Mairie :

Du lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Le jeudi de 14h à 17h30
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Le samedi de 9h à 12h

Permanence du Maire sur RDV en Mairie les SAMEDIS matins de 9h à 12h
Possibilité de Rendez-vous avec les Adjoints en téléphonant au 02 51 35 50 91

- Policier municipal :

Le mardi de 10h à 12h à la mairie

- Bibliothèque :

Le Mercredi de 10h à 12h
Le samedi de 10h à 12h

- Agence postale :

Du lundi au samedi de 9h à 12h (sauf le vendredi)
Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 10h le samedi.



- Déchetterie SAINT PAUL MONT PENIT:

Les Bruyères - Rue des Garennes de la Nation

| JOURS | HORAIRES | |
|----------|--------------|---------------|
| | MATIN | APRES MIDI |
| LUNDI | | 14H30 - 17H45 |
| MARDI | | 14H30 - 17H45 |
| MERCREDI | 9H00 - 12H00 | 14H30 - 17H45 |
| JEUDI | | |
| VENDREDI | 9H00 - 12H00 | 14H30 - 17H45 |
| SAMEDI | 9H00 - 12H00 | 14H30 - 17H45 |

La déchetterie est fermée les dimanches et les jours fériés.

◆ ETAT CIVIL DU 01/06/13 AU 30/09/13

NAISSANCES

ROBIN Hugo 12/08/2013
DOUILLARD-BARON Timéo 04/09/2013



MARIAGES

Cédric RENAUD et Sandra SIGNOLET 27/07/13
Sébastien BERLOUIN et Chantal FRESNAYE 10/08/2013
Olivier BLY et Flora NAULIN 21/09/2013

FALLERON

EN VENDÉE
AU FIL DU FALLERON



BULLETIN D'INFORMATIONS

N°18 - OCTOBRE 2013

Edito

DECHETS VERTS : du NOUVEAU !

Voici un peu plus d'un an que la déchetterie intercommunale de St Paul Mont Penit a ouvert ses portes... Cet outil, répondant aux normes environnementales et aux exigences de la charte qualité départementale, permet d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions et d'obtenir un meilleur tri des déchets valorisables. Avec une large plage d'ouverture au public (voir horaires en dernière page), la déchetterie enregistre une bonne fréquentation, et la part de déchets valorisés est en augmentation.

Pourtant, un certain nombre de nos concitoyens nous ont interpellés, nous reprochant notamment la perte d'un service de proximité, surtout pour les déchets les plus courants, à savoir les déchets verts.

Aussi après mûres réflexions, le conseil municipal, à titre expérimental, a décidé de rouvrir la déchetterie communale, rue de l'Atlantique, afin d'accueillir **RIEN QUE et UNIQUEMENT** les déchets de taille, de haies et d'arbres (**PAS de PELOUSE**).

La déchetterie ouvrira seulement 6 fois dans l'année, le 1^{er} samedi des mois d'avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre, de 10 h. à 12 h.

Les autres déchets, bien évidemment, ne seront pas acceptés, et devront être déposés à la déchetterie intercommunale de St Paul.

Pourquoi n'accepter que les déchets de taille ? Parce que nous souhaitons favoriser et vous inciter au recyclage de vos déchets de jardin, feuilles mortes, tontes de pelouses... avec l'utilisation par exemple d'un composteur, ou en consacrant un petit bout de votre terrain pour déposer ces déchets putrescibles.

Vous trouverez à cet effet dans ce bulletin un document sur le recyclage des déchets verts, vous donnant des idées diverses et variées de « bonnes pratiques » du jardin.

Pour ceux qui n'en auraient pas, demandez un composteur à l'agent communal, à la déchetterie, ou à la mairie.

Pour cette fin d'année, les jours d'ouverture sont donc fixés :

- le samedi 19 octobre, de 10 h. à 12 h.,

- et le 1^{er} samedi du mois de novembre, soit le 2 novembre, de 10 h. à 12 h.

Quand le volume récupéré sera assez important, nous ferons appel à une entreprise extérieure pour broyer ces déchets de taille, permettant d'obtenir ainsi un paillis réutilisable.

A chacun de nous de se responsabiliser, pour d'une part maîtriser le volume de ses propres déchets, et d'autre part revaloriser ou réutiliser ces mêmes déchets. Sans oublier que « Le déchet le moins cher est celui qui n'est pas produit ».

◆ ZOOM SUR : HD HERBERT DAMIEN

Peux-tu te présenter ?

Je suis marié avec Vanessa et j'ai 2 enfants. Je suis Falleronnais de naissance, et j'ai créé l'entreprise le 1^{er} octobre 2011. Auparavant, j'étais associé avec mon père, Jacques HERBERT.

Peux-tu nous présenter l'entreprise ?

L'entreprise compte aujourd'hui 4 ouvriers, dont Vanessa et 2 apprentis.

On intervient dans les maisons d'habitation (neuf ou rénovation) ou autres types de bâtiment pour faire les travaux suivants :

- Carrelage, mosaïque et faïence
- Béton ciré
- Revêtement de sol à base de résine époxy intérieur-extérieur
- Ragréage teinté dans la masse.

Nous venons de nous installer dans notre nouveau bâtiment dans la zone artisanale des Challinières.

Quels sont tes objectifs aujourd'hui ?

Je souhaite développer l'activité liée au béton ciré et être en éveil sur les nouvelles techniques.



→ **Contact :** HD Herbert Damien 1, rue des artisans - ZA des Challinières

Tél : 06 18 62 57 31 - Mail : hdherbertdamien@orange.fr - Site internet : www.damienherbert-carrelage.fr

Conseils municipaux

Séance du 25 juillet 2013

- Après consultation, l'entreprise MERCERON TP a été retenue pour réaliser les travaux de voirie 2013, pour un montant de 120 347 € TTC.

- L'avenant à la convention établie par le SYDEV modifie le montant de participation communale aux travaux de génie civil sur la rue de Nantes, en vue du remboursement d'un trop versé de 3 326 €.

- Le délai de réalisation du lotissement « Le Clos du Ferlint » étant expiré, alors que tous les lots ne sont pas vendus, la cession des équipements communs de ce lotissement par la société St Laurent Immobilier à la commune est cependant acceptée, moyennant un constat d'huissier lors de la vente des lots restants avant travaux et à l'achèvement afin de constater les éventuels dégâts occasionnés.

- Pour la vente des lots issus de lotissements autorisés, l'exclusion du champ d'application du droit de préemption est renouvelée pour une durée de 5 ans.

- Le conseil municipal approuve la motion votée par le Conseil Communautaire de l'île de Noirmoutier, concernant l'opposition à l'exploitation de 2 nouveaux sites d'extraction de granulats marins au large de l'île de Noirmoutier.

- Dans le cadre de l'éco-pass mis en place par le Conseil Général de la Vendée et destiné à l'acquisition de terrains constructibles, le conseil municipal accorde une aide complémentaire de 1 500 € par bénéficiaire, dans la limite de 6 dossiers par année civile.

- Les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2013/2014 sont fixés à 3,70 € par repas régulier (au moins 2 jours par semaine toute l'année), et 4,55 € par repas occasionnel. Le premier jour

d'absence sera dû si elle n'est pas signalée au secrétariat au moins 24 h à l'avance, avant 11 h.

- Selon le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires, le montant de la vacation funéraire perçue par le policier municipal M. CHASSEIGNE est fixée à 23 €.

- Le conseil municipal décide d'adhérer de nouveau au programme « Musique et danse en milieu scolaire » pour l'année 2013/2014 proposé par le Conseil Général, et sollicite une subvention de 10 € par élève pour son financement.

- M. JEANEAU Philippe est élu représentant de la commune au sein du collège des communes du syndicat mixte e-collectivités Vendée.

- Réflexions sur le projet d'extension de l'accueil périscolaire et la bibliothèque.

◆ PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FALLERON Enquête Publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2013-09-23 du 23 septembre 2013

Le Maire de FALLERON (Vendée) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet,

Monsieur Michel TEXIER, domicilié 8 rue Saint Saëns à la Roche-sur-Yon (85000), fonctionnaire à la retraite, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

Monsieur Christian TRICOIRE, domicilié 64 chemin des Loups à la Roche-sur-Yon (85000), retraité de l'Armée de terre, a été désigné par le président du Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie du 14 octobre au 13 novembre 2013 aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi, mardi et mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le jeudi de 14 h à 17 h 30, le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, le samedi de 9 h à 12 h.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra en Mairie
- le lundi 14 octobre 2013 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 26 octobre 2013 de 9 heures à 12 heures
- le mercredi 6 novembre 2013 de 14 heures à 17 heures
- le mercredi 13 novembre 2013 de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du P.L.U. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de FALLERON.

Le Maire,
René BOURON

Conseils Communautaires

Séance du 18 juillet 2013

- Accord pour la location d'un atelier relais situé sur la zone d'activités La Joséphine à St Christophe à l'Institut Français du Textile et de l'Habillement, de septembre à décembre 2013 au prix de 715 € HT/mois.

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe pour M. CLEMENT Sylvain, retenu pour les fonctions de responsable administratif des services techniques à partir du 1^{er} août 2013.

- Pour les agents de collecte des ordures ménagères, accord sur la prise en charge de leurs repas dans les restaurants locaux selon leurs tournées respectives, permettant d'éviter ainsi de retourner au site de la déchetterie, et d'optimiser leur temps de travail, l'usure moindre des camions tout en soutenant l'économie locale des restaurateurs.

- La société CPO est retenue pour la fourniture de carburant des bennes d'ordures ménagères pour un montant de 45 539 €, soit 1,08427 € / litre révisable.

- M^{me} DAVID, demeurant à St Christophe, est retenue pour la distribution du document d'information sur le passage en régie du service de collecte des ordures ménagères, pour un montant de 126 € TTC.

- Accord sur la convention à signer avec la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier pour la location gratuite d'une benne à ordures ménagères de septembre 2013 à janvier 2014, dans l'attente de la livraison des bennes neuves.

- Après appel d'offres pour l'aménagement des pistes cyclables, les prestataires suivants sont retenus : SEDEP pour la partie terrassement et voiries (93 525 € HT), TRICHET ENVIRONNEMENT pour les espaces verts et mobilier bois (45 591 € HT) et ISS ESPACES VERTS pour la signalétique directionnelle (28 265 € HT).

- Après appel d'offres pour la fourniture de livres du réseau des bibliothèques, les prestataires suivants sont retenus : LIBRAIRIE AGORA pour les livres adultes (8 500 à 13 500 € HT) et les livres jeunesse (5 000 à 8 000 € HT), et ATOUT LIRE pour les livres soldés (1 500 à 2 500 € HT).

- Convention à signer avec le SYDEV pour l'installation de 9 candélabres sur la zone d'activités de la Joséphine à St Christophe pour un montant de 18 582 € HT.

- Accord à l'unanimité sur l'adhésion et la modification des statuts du SYDEV.

- Accord sur la participation de la Communauté de Communes au salon PROVEMPLOI à Paris le 15 octobre 2013 pour un montant de 2 400 € HT.

- Concernant la zone d'activités de Bel Air à Maché, accord sur la demande de sous traitance du groupement COLAS/MIGNE TP/SMTR, titulaire du marché, au profit de la société BHD ENVIRONNEMENT (d'Ingrandes sur Vienne) pour les travaux d'étanchéité de la réserve incendie d'un montant de 8 970 € TTC.

- Concernant la zone d'activités de La Joséphine à St Christophe, accord sur la demande de sous traitance de l'entreprise MERCERON TP, titulaire du marché, au profit de la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS OUEST (de Ste Hermine) pour les travaux de bordures de voirie d'un montant de 15 138 € TTC.

◆ ENTRETIEN DES BERGES DU FALLERON

Dans le cadre des travaux du Contrat Territorial Milieux Aquatiques Baie de Bourgneuf 2012/2016, des actions sur la rivière le Falleron sont prévues. Cette année, le S.A.H. (Syndicat d'Aménagement Hydraulique) souhaite faire intervenir une équipe de l'association d'insertion Retz'Agir afin d'entretenir les berges du Falleron.

Cette intervention se déroule à partir de septembre et tant que les conditions de niveaux d'eau le permettent. Si l'action n'est pas finie cette année, elle sera prolongée en 2014.



Elle consiste à couper et élaguer les arbres et branches dépérissant et faisant obstacle au bon écoulement de l'eau. L'équipe d'intervention sera équipée de tronçonneuses et suivra le lit du cours d'eau. Si besoin, une pelle hydraulique interviendra. Les arbres et branches coupés seront déposés sur site.

◆ INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE



Conformément aux dispositions de l'article R5 du code électoral, les demandes d'inscription peuvent être déposées en mairie pendant toute l'année, et jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus. Pour s'inscrire, se présenter en mairie muni d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie adressent leur demande d'inscription par correspondance (formulaire disponible sur service-public.fr).

En application de l'article L11-2 du code électoral, la commission administrative (après s'être assurée que le jeune est domicilié sur la commune) inscrit automatiquement sur la liste électorale, les jeunes gens et les jeunes filles qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis le 1^{er} mars 2013.

◆ RAPPEL

BRUITS DE VOISINAGE

La mairie enregistre de plus en plus fréquemment des plaintes de voisinage.

Si les bruits de voisinage : tapage nocturne ou diurne, sont inévitables, ils sont tolérés tant qu'ils ne nuisent pas au repos des autres.

Pour pouvoir parler de « tapage » et commencer à se plaindre des voisins, rentre en jeu la notion d'incivilité. L'incivilité est un comportement particulier décrit par la loi « Aucun bruit particulier ne doit, par sa **durée, sa répétition ou son intensité**, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme... » (Décret du 31 août du code la santé publique). C'est donc sur ces 3 critères - durée, répétition, intensité - que la loi juge qu'un bruit de voisinage devient répréhensible et qu'il témoigne de l'incivilité.



◆ BULLETIN ANNUEL

Pour la parution du bulletin annuel de janvier, nous invitons toutes les associations à déposer leurs documents (compte rendu de l'année, photos, changement de composition de bureaux, ...) à la MAIRIE avant le 15 novembre 2013.

Nous invitons également les entreprises et les artisans à nous faire suivre leurs changements (adresses, dénomination, n° de téléphone...) ou des compléments d'informations sur leur société afin de les intégrer au bulletin, à la MAIRIE avant le 15 novembre 2013.

Possibilité de faire parvenir vos documents par mail à l'adresse suivante : mairie.falleron@wanadoo.fr

◆ ACCUEIL LOISIRS

EVEIL ARTISTIQUE



TOUS LES MERCREDIS MATINS UNE APPROCHE LUDIQUE DES ACTIVITES ARTISTIQUES A DECOUVRIR ET A PRATIQUER.
EXPRESSIONS CORPORELLES, THEATRE, SCIENCES, CUISINE, NATURE, PEINTURE, MODELAGE, DESSIN, MUSIQUE ...

INITIATION MULTI-SPORTS



TOUS LES MERCREDIS APRES-MIDIS UN SPORT OU UNE ACTIVITE DIFFERENTE A DECOUVRIR ET A PRATIQUER.

TU AS ENTRE 5 ANS ET 11 ANS.
TU AIMES BOUGER, COURIR, SAUTER
LE MULTI-SPORTS C'EST POUR TOI !

Renseignements et inscriptions auprès de votre accueil de loisirs ou au 02 51 39 55 79.

Quelques mesures de bon voisinage

- 1- Respect des heures pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils (arrêt préfectoral n° 2013/MCP/06) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

2- Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage



3- S'entretenir avec l'auteur du bruit pour l'informer des désagréments



4- Informer la mairie

Si les troubles persistent, l'auteur d'un bruit domestique pourra se voir infliger une amende forfaitaire.